

Conseils utiles concernant vos choix pour l'intéressement et la participation perçus au titre de 2008 :

Vous venez de recevoir les fiches relatives à l'**Intéressement** et à la **Participation**, accompagnées d'une lettre de la Direction Rémunération, Engagements sociaux et Expatriation, vous indiquant comment exprimer vos choix de perception ou de placement. La **date limite d'expression de vos choix** est le :

- Par courrier avant le 29 mai au bureau du personnel de TIGF ou de TSA
- Par RH2U avant le 5 juin 16 heures (TSA uniquement)

N'oubliez pas de placer ce qu'il faut sur votre PERCO, pour récupérer l'intégralité de l'**abondement de 300 %** (soit 840 € pour un total annuel de versement de 280 €). Ce versement doit être au moins de :

- 100 € pour ceux qui saturent les versements mensuels fixes de 15 €/mois sur leur PERCO ;
- 280 € pour ceux qui ne font aucun versement mensuel sur PERCO.

Le SICTAME recommande de placer plutôt de la participation que de l'intéressement. Ce versement complémentaire sur le PERCO est possible quel que soit le mode de gestion choisi (autonome ou pilotée)⁴.

Outre cet abondement que vous pouvez récupérer au niveau du PERCO, l'**abondement récupérable au niveau du PEGT, par placement de tout ou partie de l'intéressement** (si vous n'avez pas fait de versement volontaire par ailleurs) est de **300 % pour les 100 premiers euros**, puis de **50% d'abondement de 100 à 1100 €** ; soit un abondement maximum de 800 € bruts pour un placement de 1100 €. Pensez-y pour vos choix et même si vous voulez percevoir l'intéressement parce que vous avez besoin d'argent, votre intérêt est quand même d'en placer au moins 100 € pour obtenir 300 € d'abondement.

Vous pouvez percevoir tout ou partie de votre intéressement et (c'est nouveau) aussi de votre participation. Les sommes que vous percevez à ce titre sont fiscalisées, ce qui n'est pas le cas si vous les placez.

⁴ Pour plus d'explications, se reporter au tract diffusé l'an dernier et accessible sur le site du SICTAME-UNSA, à l'adresse : http://www.sictame-uns-total.org/communication/archivestracts2008/2008_05_19_Interessement_Participation.pdf